

Date de convocation : 8 juin 2017

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPÉ Jean-Yves, Mme BACHRA Françoise, Mr BESSON Gaëtan, Mme GUERIN Elisabeth, Mrs BONNIN Frédéric, PONTTHOREAU Joël, PONTTHOREAU Joël, SOCHARD Alain, RIVALIN Henri.

Pouvoir de Mme METAYE Marie-Céline à Mr DUPÉ Jean-Yves

**Absents excusés : Mme METAYE Marie-Céline
Absents : Mrs GACHENOT Marc, BOURGET Harold**

Mr PONTTHOREAU Joël a été élu secrétaire.

1) Retrait et adhésion de collectivités au Syndicat Mixte de La Mothe Achard et Palluau (piste routière)

En tant que collectivité membre du Syndicat Mixte de La Mothe Achard et Palluau de la piste routière et au vu des articles L.5211-18 et 18 du code général des collectivités territoriales, chaque établissement public membre doit délibérer sur un retrait ou une adhésion à ce syndicat.

Au vu des différentes fusions de communautés de communes, 2 retraits (Communauté de Communes d'Auzance et Vertonne et la commune de Saint Christophe du Ligneron) et 3 adhésions (communes de l'Île d'Olonne, Sainte Foy et Vairé) ont été prononcées et pour lesquels la commune de Saint Paul Mont Penit doit délibérer pour valider ces changements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable.

2) Classement dans la voirie communale de l'impasse des Lilas

Après avoir sollicité Vendée Habitat de La Roche sur Yon, Office Public de l'Habitat, un accord a été trouvé pour céder, à titre gratuit, l'impasse des Lilas ceci afin que cette voie soit classée dans le domaine de la voirie communale.

En effet, depuis la construction des logements sociaux en 1999, le terrain, dont la voie permettant l'accès aux habitations, appartenait à cet organisme d'habitations à loyer modéré. L'état de la route devenant de plus en plus dégradé, le Conseil Municipal a donc décidé d'inclure dans son domaine communal cette impasse.

Les frais inhérents à ce dossier (géomètre et notariés) seront supportés par Vendée Habitat.

3) Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, opté pour la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2017. Ce poste sera pourvu par du personnel déjà en place, selon son évolution de carrière professionnelle et au vu de l'ancienneté.

Fait à St Paul Mont Penit, le 14 juin 2017
Le Maire,
Philippe CROCHET

